



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 23 mai 2022

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	14	18

Objet :

Fixation droit de place pour les forains de la fête votive et tarifs sponsors fête votive

L'an deux mil vingt et le vingt-trois mai à 19 heures, le conseil municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur MAURIN Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 18 mai 2022

Présents : M. CHEVALIER Gérard, M^{me} VUIGNIER Alexandra, M^{me} LAURENT Amélie, M. BURILLO Mathieu, M. BOUCAULT Michel-Éric, M^{me} BURILLO Florence, M^{me} DUMAS Michelle, M. FERILOLO Flavien, M^{me} POLITO Chloé, M. NUSSBAUM Frédéric, M. PHILIP Alexandre M^{me} BOUSQUET Béatrice, M. SMITH Thierry.

Absents représentés : M^{me} BERTINEAU Christiane (procuration à M^{me} BURILLO Florence), M. BERNARD William (procuration à M. BOUCAULT Michel-Éric), M^{me} HUSSON Audrey (procuration à M. NUSSBAUM Frédéric), M. LOYE Rémy (procuration à M. CHEVALIER Gérard). **Absent :** M. DIEUDONNE Michel.

Secrétaire de séance : M. BOUCAULT Michel-Éric.

Vu la délibération en date du 3 avril 1984 portant création d'une régie des recettes,

Vu la délibération de révision de divers tarifs, prix ou redevances n°2015-031 en date du 17 juin 2015,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer sur le montant du droit de place pour les forains de la fête votive ainsi que les tarifs « sponsors » de cette même fête :

Droits de place			
Désignation	Tarif en €	Imputation comptable	Justificatif
Installation manège, baraque... pour la fête votive soit 1 semaine	100 € par installation pour 1 semaine	7336	titre de recettes/journal à souche
Sponsors « fête votive »			
Insertion sur affiche d'un encart publicitaire lors de la fête votive	30 €	768	titre de recettes/journal à souche
Insertion sur tee-shirt d'un encart publicitaire lors de la fête votive	50 €	768	titre de recettes/journal à souche
Insertion sur affiche et tee-shirt d'un encart publicitaire lors de la fête votive	70 €	768	titre de recettes/journal à souche

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés,

- **FIXE** les tarifs de droit de place et des sponsors pour la fête votive comme proposé ci-dessus par Monsieur le Maire.

- **PRECISE** que les tarifs seront affichés en Mairie.

Délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme
Le Maire,


